

*Accords fiscaux—Loi*

Monsieur le Président, j'aimerais aussi souligner un autre fait: il ne faut pas oublier que le gouvernement conservateur a déjà considérablement réduit la somme consacrée au développement économique et régional. Au titre du développement économique régional, le bilan du gouvernement est assez peu reluisant. On sait que l'enveloppe du développement économique régional est passée de 14,9 milliards en 1984-1985 à 12 milliards en 1987-1988. C'est une chute de 2,9 milliards en trois ans, en termes réels si l'on tient compte de tout cela, cette enveloppe a perdu près de 30 p. 100 de sa valeur.

De plus, monsieur le Président, le taux de chômage de six provinces est toujours plus élevé aujourd'hui qu'il ne l'était en 1982. Donc, pourquoi ce gouvernement continue-t-il toujours à augmenter les impôts et à réduire le transfert aux provinces? Il veut signer un accord plus long quand en même temps il parle de réforme fiscale et on sait très bien que cette réforme fiscale va affecter les provinces.

Monsieur le Président, j'aimerais lire quelque chose en cette Chambre de la ministre des Finances du Québec, l'honorable Gérard D. Lévesque, écrivait dans une lettre qu'il faisait parvenir à son homologue fédéral le 4 février 1987. Et je cite:

Ainsi, malgré l'opposition du Québec, vous nous proposez de modifier l'assiette sur les impôts fonciers en vous appuyant sur des données de la firme de courtage immobilier, Royal LePage. Par contre, vous vous refusez de prendre en compte pleinement les écarts interprovinciaux de la valeur des terrains résidentiels que reflètent ces mêmes données, ce qui permettrait de répondre en grande partie aux objections que nous avons formulées. Vous comprendrez que j'ai été surpris d'entendre affirmer que ces modifications avaient fait l'objet d'une proposition conjointe fédérale-provinciale!

Je me pose de sérieuses questions sur l'utilité du processus de consultation auquel on a eu recours et qui nous a conduits à de tels résultats.

Monsieur le Président, qui a oublié les promesses faites à l'automne 1984?

La consultation. C'était le mot que tous les candidats conservateurs avaient à la bouche. Ils parlaient de créer un nouveau climat avec les provinces. Et voilà un ministre des Finances de la province de Québec qui met en doute sérieusement ce processus de consultations de la part du gouvernement conservateur.

Monsieur le Président, l'amendement proposé par mon collègue de Laval-des-Rapides (M. Garneau) est clair. Il veut que l'on réduise la période de l'entente, que la période de l'entente soit jusqu'en 1990 pour permettre justement que la réforme fiscale promise et, si cet amendement est rejeté cet après-midi, cela veut dire que nous n'aurons pas notre fameuse réforme fiscale, et je me demande ce que pense de ce geste la petite entreprise. On se souviendra qu'il n'y a pas longtemps la Fédération des entreprises indépendantes canadiennes a publié un sondage de leurs membres. Les deux préoccupations principales étaient le fardeau fiscal et la paperasserie gouvernementale. Donc, monsieur le Président, ces deux problèmes principaux peuvent être réglés dans une réforme fiscale juste et équitable, et nous allons espérer que les députés conservateurs vont appuyer cet amendement. Donc nous allons continuer à croire que nous aurons une réforme fiscale dans l'avenir.

• (1620)

[Traduction]

**M. Dave Nickerson (Western Arctic):** Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de parler de cette motion jusqu'à ce que les inepties proférées par le député de Churchill (M.

Murphy) ne me forcent à le faire. Premièrement, le député veut savoir pourquoi le projet de loi n'a pas été présenté plus tôt. C'est évidemment parce que les résultats du recensement ne sont pas publiés avant la fin de janvier ou le début de février et que lorsqu'ils sortent, il faut se livrer à toutes sortes de calculs pour pouvoir établir les prévisions budgétaires dont il est question dans ce projet de loi. Il n'était tout simplement pas possible de présenter cette mesure avant que les données du recensement ne soient disponibles.

Ce projet de loi a été présenté le 11 mars. Le gouvernement a agi rapidement. Sans les stupidités que les libéraux et leurs collègues, les néo-démocrates, nous ont servies hier pour retarder délibérément les travaux de la Chambre, ce projet de loi aurait déjà été adopté et il aurait reçu la sanction royale.

Les néo-démocrates auraient dû tenir compte du fait que la formule proposée dans le projet de loi demeure la même. Il y a là deux choses. Nous maintenons la même formule de péréquation pendant cinq autres années. La formule n'a aucunement changé. Seules les données sont modifiées à la suite du dernier recensement.

D'autre part, nous sommes extrêmement généreux avec les provinces en renonçant à recouvrer environ 175 millions qui leur ont été payés en trop au cours des deux dernières années. Pour ce qui est de la générosité du gouvernement fédéral à l'égard des provinces incapables de percevoir toutes les recettes nécessaires, les montants versés s'élèvent, dans le cas de Terre-Neuve, à environ 1 800 \$ par habitant, par année. Je mets au défi n'importe quel député néo-démocrate ou de tout autre parti de prétendre que cette somme n'est pas juste et généreuse, quand on la compare aux 700 \$ par habitant accordés à l'Ontario.

L'opposition nous induit en erreur pour ce qui est de la réforme fiscale, monsieur le Président. Si on examine les propositions que le ministre des Finances (M. Wilson) a présentées à la Chambre, quelles répercussions, à part certaines conséquences négligeables, pourraient-elles avoir sur la capacité des provinces de percevoir des recettes par les moyens habituels? Quels effets la réforme fiscale aura-t-elle pour ce qui est des redevances sur les ressources, par exemple? Aucun, monsieur le Président. Qu'entraînera-t-elle pour la taxe de vente provinciale? Rien du tout. Nous nous laissons emporter lorsque nous prévoyons d'importantes modifications dans la formule de péréquation à la suite d'une réforme fiscale au niveau fédéral.

Ainsi, l'amendement dont nous sommes saisis, qui tend à réduire la période de renouvellement de cinq à trois ans, est tout à fait inutile. Un délai de cinq ans est raisonnable pour des accords fédéraux-provinciaux de ce genre. S'ils doivent un jour être modifiés, bien des négociations seront nécessaires. Nous ne devrions pas nous pencher sur ces derniers chaque année ou tous les deux ans, car ils ressemblent quelque peu à la Loi sur les banques. Nous avons toujours estimé qu'un délai de dix ans était raisonnable pour ce qui est d'apporter des modifications importantes à la Loi sur les banques. Dans le cas de ce genre d'arrangements financiers entre les provinces et le gouvernement fédéral, nous avons fini par comprendre qu'un délai de cinq ans était tout à fait sensé et raisonnable.